

plus divers... Je signale le fait à votre Excellence pour que la surveillance ne se relâche pas à la frontière.

Le 10 mars, le prince de Ligne revient à la charge :

Je crois devoir de nouveau appeler toute l'attention du gouvernement du Roi sur les menées d'un Club démocratique belge et français qui tient ses séances rue de Ménilmontant. Ils sont environ 200 décidés à pénétrer en Belgique... Ils prétendent qu'ils recevront des armes à la frontière et feront éclater un mouvement révolutionnaire, à la fois à Gand, Bruxelles et Liège. Ils visent Courtrai comme point de pénétration.

Une nouvelle et pressante démarche auprès de M. de Lamartine ne donne aucun résultat. Celui-ci dit qu'il ne peut rien contre une propagande occulte. En réalité, il ménage et craint les clubs. Il faut donc ne compter que sur soi pour la défense de la Belgique et, à cette fin, redoubler de vigilance. C'est ce que fait notre ambassadeur. Le 13 mars, il avertit le Gouvernement belge du départ de 2.000 légionnaires pour la frontières. Leur rendez-vous est à Lille.

Le 25 mars, il envoie une autre dépêche pour signaler qu'une nouvelle troupe s'est promenée dans Paris en criant : Vive la République belge, ce que Lamartine a toléré, en se disant impuissant. Des trains spéciaux ont conduit ensuite ces enrôlés vers la frontière belge, au su et au vu du Ministre français qui prétend ne rien pouvoir contre des gens qui ont pavé leurs places...

Quelques jours après, ces bandes, réduites au dernier moment à 2.000 hommes, franchissaient brusquement la frontière belge, à un endroit proche de Mouscron, nommé Risquons-Tout. Mais, grâce aux avertissements répétés de notre ambassadeur à Paris, des mesures de précaution avaient été prises et des troupes échelonnées tout le long de la frontière. A Risquons-Tout, il y avait un poste de 200 fantassins, 25 cavaliers et 2 pièces d'artillerie. Il n'en fallut pas davantage, ni bien longtemps pour mettre en complète déroute toute la Légion républicaine ! Dès le lendemain, le ministre des Affaires étrangères de Belgique adressait à notre ambassadeur à Paris une dépêche où il disait :

Grâce à votre sollicitude, l'autorité prévenue avait prit ses précautions et l'entreprise à échoué.

Cet échec avait même été si lamentable que le prince de Ligne n'eut plus de soucis du côté de nos frontières.



UN DES NOMBREUX PROJETS ENCORE INCONNUS
D'UN SOUVERAIN EXPANSIONNISTE

LÉOPOLD II A ENVISAGÉ L'ACHAT DE L'ILE DE CHYPRE

par le baron Léopold GREINDL

LE DUC DE BRABANT A CONSTANTINOPLE EN 1860

EN 1860, le duc de Brabant faisait en Orient un long voyage d'étude. Quand il en revint, il invita Frère-Orban à envisager l'acquisition d'une colonie au profit de la Belgique. Son vaste périple l'avait conduit notamment à Constantinople, où pendant trois semaines, il fut l'hôte choyé du Sultan. Que lui valait cette attention toute particulière du monarque oriental ? Certes pas son titre d'héritier du trône de Belgique. Nous en trouvons la raison dans une manœuvre d'opportunité politique. L'année précédente, la Turquie avait réservé un accueil triomphal au Grand duc Constantin, futur empereur de Russie. Les Puissances occidentales n'avaient pas manqué de manifester ouvertement leur mécontentement. Or l'Empire ottoman n'avait pas la force suffisante pour se passer de l'amitié des grandes nations européennes. La visite du futur Léopold II lui offrait donc une occasion inespérée de rétablir un climat amical. Le Sultan se hâta d'en profiter.

Le prince Léopold, qui n'ignorait pas les raisons profondes de la réception somptueuse qui lui était faite, n'en fut pas moins satisfait. Sa perspicacité lui permit de découvrir les mobiles véritables de l'attention dont il était l'objet et il exploitera cette situation pour en tirer le meilleur profit.

Songea-t-il dès ce moment à acheter l'île de Chypre ? Les journaux de l'époque en colportaient la rumeur et certains allèrent même jusqu'à indiquer le montant de l'opération (1). S'il n'y était pour rien, ce qui reste encore à prouver, il n'en connaissait pas moins les bruits courant à ce propos. Au cours de son voyage de retour, il les signale à Jules Greindl (2), premier secrétaire à la légation belge de Constantinople, avec qui il s'est longuement entretenu au cours de son séjour en Turquie. Il lui enjoint de démentir cette fable et d'en démontrer l'absurdité ; son déplacement a un caractère strictement privé.

Nous extrayons un passage de cette lettre, qui nous livre peut-être la clé du secret ; elle pose un délicat problème d'interprétation, susceptible de jeter une lumière intéressante sur la psychologie du prince :

La fable de l'île de Chypre est assez accréditée ; il faut continuer à en démontrer l'absurdité et dire et répéter que je ne suis venu que pour compléter mes voyages antérieurs en Orient et voir ce qu'était qu'un sultan. (3)

A qui connaît quelque peu la psychologie de Léopold II, cette remarque ouvre tout un horizon. Nous savons par ce texte que la

(1) Nous en avons notamment trouvé mention dans *Le Bien public*, du 4 mai 1860.

(2) Comte Jules Greindl, né en 1835, à Mons, mort à Bruxelles en 1917 ; entré en 1856 dans la carrière diplomatique, il est ministre-résident à Constantinople de 1867 à 1869, ensuite à Munich, jusqu'en 1871 ; et enfin à Madrid de 1872 à 1876. Il devient à ce moment secrétaire de l'Association Internationale Africaine, poste dont il démissionne en 1878. Il va alors comme ministre-résident à Mexico jusqu'en 1881, date à laquelle il reprend la légation de Portugal ; en 1888 enfin, il est désigné à Berlin, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite, en 1912.

Son père avait reçu concession de noblesse avec le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, en 1856 ; Jules Greindl reçoit l'autorisation de porter le titre du vivant de son père ; en 1871 le titre est accordé à tous les descendants. En 1912 enfin, il est créé comte, titre transmissible par ordre de primogéniture masculine. Nous avons une bonne raison de nous étendre plus longuement sur ce personnage. C'est à la documentation qu'il a conservée dans ses papiers que nous devons de connaître ce projet colonial de Léopold II, encore inconnu par ailleurs. Le dossier complet de ses archives n'est pas encore totalement inventorié ; il recèle des documents très intéressants, et parmi ceux-ci de nombreuses lettres de Léopold II, d'un intérêt réel pour l'Histoire.

(3) Lettre du Duc de brabant à Greindl, du 17 mai 1860 (Papiers Jules Greindl, Dossier I, Constantinople).



Léopold II alors qu'il vient de fermer le dossier de Chypre. Comme Rhodes, Chio et Métélin, l'île appartenait depuis des siècles à l'Empire Ottoman avant de connaître des fortunes diverses. De loin la plus importante des quatre et la plus convoitée, elle était placée sous mandat anglais en 1878.

Dessin original de Eugène Devaux reproduit en 1880 par l'« Illustration nationale » paraissant à Bruxelles.

nouvelle avait déjà fait l'objet de démentis. Nous ignorons lesquels. Mais là n'est pas la difficulté. Celle-ci se situe dans le premier membre de la phrase : « La fable de l'île de Chypre est assez accréditée ». Détaillons les interprétations que cela nous suggère : tout se trouve dans le terme *assez*. Lui donnons-nous le sens de *suffisamment*, lequel est le plus courant, cela laisse supposer que le prince Léopold a effectivement entamé des démarches en vue d'un achat éventuel de Chypre, ou a du moins délibérément laissé courir le bruit qu'il en avait fait ! Jugeant la publicité suffisante, il n'insiste pas davantage ; il a suffisamment attiré l'attention sur lui et la prudence s'impose, afin de ne pas provoquer une juste méfiance de la part de nations intéressées à ce même sujet.

L'autre interprétation verrait dans ce même terme *assez*, un synonyme de *très*, *fort* ; acceptation plus simple, qui n'implique aucune manœuvre secrète. Dans ce dernier cas, le duc de Brabant vise purement et simplement à mettre fin aux racontars lui attribuant des visées sur l'île de Chypre ; il insiste dans ce sens auprès de Greindl, qui pour agir efficacement, usera de tous les moyens dont il dispose comme diplomate. On serait fort tenté de choisir cette seconde hypothèse ; elle est simple et ne nécessite guère de commentaires. Sans vouloir la rejeter, nous allons cependant avancer quelques motifs qui nous ont fait pencher en faveur de la première interprétation.

**

Le prince Léopold s'intéresse dès cette époque aux possibilités d'expansion nationale ; nous ne nous étendrons pas ici sur ce sujet, d'autres l'ayant fait avant nous. Il suffira de rappeler le discours au Sénat en 1853, les multiples allusions faites au cours de diverses circonstances, sans oublier la célèbre entrevue avec Frère-Orban, dont nous parlons au début de cet article. Au cours de son séjour à Constantinople, il s'est ouvert à Jules Greindl de ses projets et l'a initié, si pas à l'ensemble, du moins à une partie de ceux-ci. La correspondance, échangée dans les années qui suivent, avec le secrétaire de légation le prouvent à suffisance (4). Autre

(4) Papiers Jules Greindl, dossier 1, Constantinople ; ce dossier contient une quinzaine de pièces, parmi lesquelles plusieurs lettres du Duc de Brabant ; si plusieurs ont un caractère privé, d'autres éclairent d'un jour intéressant la manière d'agir du futur roi pour s'assurer la fidélité de ceux qui plus tard le seconderont dans ses activités multiples. Il y fait plusieurs allusions à l'idée, si chère à son cœur « d'agrandir la patrie » !

preuve : en égard à la passion que manifeste le prince à toute tentative d'expansion, il avait de bonnes raisons d'avoir l'œil tourné vers Chypre, dont la possession semblait en intéresser plus d'un. Si on lui prête l'intention d'acheter l'île — et d'après sa lettre, la rumeur reçoit un certain crédit — c'est que l'événement n'a rien d'in vraisemblable. On admettrait difficilement qu'une telle occasion l'ait laissé indifférent.

**

Reste l'argument majeur : devenu roi, Léopold II a effectivement songé à acquérir l'île de Chypre. Quand on sait avec quelle admirable patience il pouvait poursuivre une idée, la creusant, la retournant, l'exploitant au maximum, il n'y a rien d'étonnant à le voir reprendre, quinze ans plus tard, un plan élaboré dans sa jeunesse. Concluons par cette remarque ; quelque soit l'hypothèse adoptée dans l'interprétation de la lettre du 17 mai 1860 (5), et dans l'attente de documents qui viendront confirmer l'une ou l'autre, on laissera difficilement le prince tout à fait en dehors des rumeurs répandues dans le public ; il n'est point de fumée sans feu. A l'époque, un peu partout en Europe s'échaffaudaient des projets de partage de la Turquie ; chaque pays y cherchait son avantage, sans songer un instant aux désirs de cette dernière. Que le duc de Brabant se soit joint au concert général ou pas, cela n'avait guère d'importance. Il était toujours prince héritier et non souverain : cette situation freinait son ardeur et une initiative personnelle eut été très mal accueillie à Bruxelles. La suite prouvera qu'une fois son attention attirée dans une direction, il fallait de gros obstacles pour l'en détourner. En attendant mieux, il se documenta sur l'organisation interne de l'Empire Ottoman et sur l'état de ses finances (6).

(5) Cf. note (3).

(6) Papiers Jules Greindl, dossier 5, affaires d'Orient. Il ne faudrait pas déduire de cette documentation demandée par le prince, un argument supplémentaire en faveur de son intervention personnelle en vue d'acquérir l'île de Chypre. Le prince Léopold s'intéressait à de nombreux projets financiers ; il envisageait de créer en Turquie, ou d'aider du moins à la création d'entreprises industrielles et de chemins de fer ; les renseignements demandés lui permettraient de se faire une idée de la rentabilité possible de l'affaire.

LE PROJET DE 1876

DANS toutes ses entreprises expansionnistes, le roi utilisait de nombreux agents ; ceux-ci n'avaient pas nécessairement de contacts entre eux ; comme tout se passait en marge des milieux gouvernementaux, la documentation a été dispersée et présente ordinairement de nombreuses lacunes. On peut difficilement dans ces conditions prétendre à la constitution d'un inventaire complet sur un projet déterminé. Qu'a fait Léopold II par rapport à l'île de Chypre entre 1860 et 1876 ? Nous l'ignorons ; mais il serait bien présomptueux d'avancer qu'il n'a rien essayé.

Nous savons qu'en 1872, un commerçant belge, un certain Paridant (7) tenta vainement la fondation d'une compagnie commerciale à Chypre. Consulté, le gouvernement belge se déroba. Il invoqua le principe de sa politique générale dans ce domaine, politique dont l'essentiel se résume en une prudente non-intervention. Craignant par-dessus tout la moindre initiative susceptible de nuire à la neutralité du pays, nos dirigeants ont généralement adopté une attitude très réservée vis-à-vis des tentatives expansionnistes ; Léopold II en saura quelque chose, lui qui lutta sa vie durant contre — appelons-la ainsi — l'inertie d'un grand nombre, insuffisamment compensée par le dévouement de quelques-uns. A-t-il eut vent de cette initiative ? Cela n'a rien d'impossible.

**

La Conférence géographique de Bruxelles avait donc eu lieu en septembre 1876. A l'issue de celle-ci avait été fondée l'Association Internationale Africaine, qui élisait son président en la personne de Léopold II ; elle lui laissait le soin de choisir un secrétaire et un trésorier pour son conseil exécutif. Le Roi songea primitivement à Lambermont ; celui-ci invoqua les lourdes charges de Secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères pour se désister ; il conseillait en même temps de faire appel au baron Jules Greindl, chef de la légation belge de Madrid. Depuis sa rencontre avec le duc de Brabant en 1860, il avait été envoyé à St-Petersbourg, puis

(7) Nous n'avons pas identifié ce personnage. Les renseignements à son sujet proviennent du Ministère des Affaires étrangères, dossier 2.022, colonisation Europe.

à Berne, avant de rejoindre à nouveau Constantinople, en 1867, comme Ministre-Résident. Deux ans plus tard, sa connaissance parfaite de l'allemand l'amena au poste de Munich, où il demeura jusqu'à la suppression de cette légation, en 1871. Désigné en 1872 pour Madrid, il ne s'y rend que deux ans plus tard ; la situation fort précaire de la Péninsule et la guerre civile consécutive à la révolution de 1868 avaient rendu impossible toute relation diplomatique normale. Ces deux années d'attente seraient mises à profit par Léopold II ; il allait utiliser les utiles connaissances de Greindl sur le Proche et Extrême-Orient. Il rêvait à ce moment de se rendre maître des Philippines, alors possession espagnole ; cette acquisition lui eût ouvert la porte du Sud-Est asiatique. Il chargea le diplomate d'effectuer les travaux d'approche ; ceux-ci s'étendirent sur plusieurs années, mais échouèrent. Convaincu de l'inanité de ses efforts, Greindl avait obtenu en 1875 d'être déchargé de cette affaire (8).

Sans doute, cette tentative n'avait jamais été sur le point d'aboutir, mais le Roi avait eu l'occasion d'apprécier les talents du diplomate. Dès lors, la proposition du baron Lambermont suggérant le baron Greindl pour occuper le poste de secrétaire de l'Association Internationale Africaine, recueillit l'approbation du Souverain. Restait à obtenir l'accord de l'intéressé ; après quelques mises au point, celui-ci accepta. Le temps de liquider les affaires courantes, de prendre congé et voilà le nouveau secrétaire prêt à entrer en fonction ; nous sommes au début de décembre 1876.

**

Ici se greffe le sujet qui nous intéresse ; le 21 décembre, trois semaines après avoir pris possession de son poste, le baron Greindl remet au Roi un rapport sur la prise à ferme par une Société constituée à cette fin, de l'administration des îles de Chypre, Rhodes, Chio et Métélin (9). Ces quatre îles appartenaient depuis des siècles à l'empire ottoman, avant de connaître des fortunes diverses. Chio

(8) Papiers Jules Greindl, dossiers 2, 3, 4, Philippines. Cette tentative coloniale de Léopold II est encore fort mal connue de nos jours ; elle mérite une étude sérieuse, par les points communs qu'elle a avec l'œuvre africaine. Cette étude paraîtra, nous l'espérons, dans un proche avenir.

(9) Rapport de Greindl au roi du 21 décembre 1876, dossier 5, affaires d'Orient, minute.

se joignit à la Grèce lors de la révolution de cette dernière en 1822, mais n'eut pas autant de succès. Sa tentative échoua lamentablement et la quasi totalité de sa population connut le massacre ou la déportation en esclavage par les Turcs. Rhodes resta propriété turque jusqu'en 1911 ; conquise à cette date par l'Italie, elle lui sera officiellement cédée en 1923. Métélin, dénomination actuelle de l'antique Lesbos passa à la Grèce au cours de la guerre des Balkans, en 1912. Chypre, de loin la plus importante et la plus convoitée des quatre, fut placée sous mandat anglais en 1878, moyennant certaines garanties, comme nous l'indiquons plus loin.

A l'époque, la population globale de ces îles s'élevait à environ 400.000 âmes ; chiffre fort imprécis d'ailleurs, dû à l'incurie notoire de l'administration turque. Les principales exportations destinées à assurer la rentabilité de l'opération consistaient en céréales, fruits, soies, laines, viande et légumes divers. La clémence du climat et la fertilité du sol permettaient un légitime espoir, contrecarré par le caractère indolent et passif de la population.

UN DOSSIER SE FERME

SE basant sur les notes fournies par la légation de Constantinople et s'appuyant sur sa propre expérience, acquise à l'issue de son double séjour comme diplomate accrédité auprès de la Sublime Porte, le baron Greindl déconseille l'affaire au Souverain. Ce dernier désirait se faire une idée de la somme qu'une éventuelle Société, prenant en ferme l'administration des îles, aurait raisonnablement à verser au gouvernement turc. A l'estime de son ministre, la constitution d'une force de police, indispensable au maintien de l'ordre, au milieu d'une population divisée en deux fractions antagonistes — musulmane et turque d'une part, grecque et orthodoxe de l'autre — aurait absorbé à elle seule la totalité des revenus, estimés à 2,5 millions de francs-or. La future Société aurait dû recourir à de nouvelles levées d'impôts ou se procurer des ressources supplémentaires de quelque façon. Greindl jugea cette augmentation de revenus très réalisable ; cependant, faute de renseignements précis, il ne se prononça pas davantage et préféra laisser à d'autres compétences le soins d'en décider. Il proposa

d'envoyer une délégation sur place avec mission d'y étudier les rendements et les possibilités de développement.

Il envisageait jusqu'ici le seul point de vue financier, mais signalait également l'existence de graves objections politiques, dont on ne pouvait faire fi. Nous devinons lesquelles : la susceptibilité de la Turquie, jointe à l'opposition probable des grandes puissances, peu disposées à se laisser enlever par une petite nation le morceau qu'elles étaient plusieurs à convoiter ! Autre raison politique sans doute : la réaction assez froide que cette acquisition rencontrerait dans les milieux officiels belges. Mais tout ceci, quoique fort plausible, appartient au domaine de l'hypothèse ; le rapport n'en parle pas et pour cause ; la question a été traitée lors d'une entrevue entre Léopold II et son ministre, ainsi que ce dernier le signale dans sa note.

Nous signalions comme difficulté politique, l'opposition des puissances. Parmi elles ne faudrait-il pas signaler en tout premier lieu l'Angleterre ? Deux ans plus tard à peine, en 1878, elle obtenait la cession de Chypre. Cette cession faisait suite à un accord secret intervenu lors du Congrès de Berlin de 1878, réglant, entre autres questions, l'épineux problème entre la Turquie et les puissances occidentales. La souveraineté sur l'île demeurait au Sultan, mais l'Angleterre en reprenait l'administration, moyennant une redevance annuelle de 250.000 francs-or environ, ainsi que la garantie d'une protection des possessions turques en Asie. La Grande-Bretagne obtenait en somme exactement ce que Léopold II recherchait depuis des années.



L'affaire s'arrête là, à notre connaissance du moins, mais devant un génie comme Léopold II, peut-on prétendre que quelque chose se soit arrêté ? Quel est le nombre de ses projets ? Dix ? Vingt ? Cent ? Combien de temps les a-t-il poursuivis ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons pas encore — et le pourra-t-on un jour — donner de réponse. Quel est l'intérêt de signaler ainsi des tentatives manquées ? Loin de diminuer le mérite de notre ancien souverain, elles le grandissent au contraire, car elles permettent d'approfondir son caractère, d'analyser ses méthodes de travail, d'admirer sa patience, sa ténacité, son courage.

L'Histoire de l'expansion belge — nous entendons par là les

années qui ont précédé l'œuvre africaine — n'a pas encore été écrite. Aussi longtemps qu'elle ne sera pas parfaitement connue, on ne comprendra pas la véritable genèse de l'œuvre de Léopold II. Elle ne résoudra pas tous les problèmes. Mais à celui qui voudra pénétrer la psychologie du Roi, comprendre ses méthodes, situer son attitude face à ses collaborateurs, expliquer le choix qu'il fera de ceux-ci, l'étude attentive de ses tentatives obscures se révélera passionnante ; elles sont l'ébauche ou le brouillon d'une réalisation gigantesque ; tellement gigantesque que bien peu l'ont compris — même de nos jours !



LES ÉTAPES BELGES DE NAPOLÉON III APRÈS SEDAN

par **Camille BUFFIN**

A PRES la capitulation de Sedan, Napoléon III souhaite qu'on lui épargnât de devoir quitter le sol français sous la garde de soldats de Bismarck et pour gagner Wilhemshöhe, ancienne propriété du prince Jérôme Bonaparte, qui lui a été assignée comme résidence, il demanda à passer par la Belgique. Ce désir fut transmis à Léopold II, qui y accéda aussitôt. Le lieutenant-général baron Chazal, commandant en chef de l'armée belge d'observation, fut chargé d'aller chercher le Souverain à la frontière. Accompagné de son aide de camp, le capitaine Sterckx, et d'un escadron de chasseurs, il se rendit à Beaubru. C'était le poste de douane : une maisonnette en bois, une auberge, un poteau peint en trois couleurs, noire, jaune et rouge.

Là, dans la matinée du 3 septembre 1870, Chazal, Sterckx, le receveur Mazuire, entourés de chasseurs, attendent Napoléon III. Devant eux s'étend une vallée étroite et riante, à l'entrée de laquelle le village français de La Chapelle montre ses maisons dévastées et désertes. Dans les alentours, pas un être vivant sauf deux chevaux, dont l'un erre en liberté et l'autre blessé gît sur le talus. Une sonnerie de clairons : voilà la voiture impériale, suivie par le général baron von Boyen, le colonel prince von Lynar, un groupe de généraux français et un détachement de uhlans. Un bref commandement :

— Halte !